

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACQUISITION D'UN TITRE DE TRANSPORT «INTERRAIL» POUR LES JEUNES ÂGÉS DE 18 ANS

Le demandeur _____
(noms et prénoms)

Matricule _____

Demeurant à _____
L- _____

Téléphone(s) _____ Adresse e-mail _____

Compte bancaire _____
(N° IBAN)

La demande de subvention est à introduire au plus tard une année après l'activation d'un titre de transport.

!! IMPORTANT !!

- a) La demande de subvention est à introduire au plus tard une année après l'activation d'un titre de transport.
- b) Le demandeur doit être résident de la commune et avoir 18 ans le jour de l'achat du titre de transport.

Pièces justificatives à joindre à la demande:

1. Une copie du titre de transport (copie du titre en version papier ou une capture d'écran de la version numérique);
2. Une copie de la facture acquittée ou de la preuve de paiement;
3. Une preuve attestant que le titre de transport a été activé.

Le montant de la participation financière est fixé à 90 % du montant du titre de transport de base, sans que le montant annuel de la participation financière ne puisse dépasser le montant de 500,00 euros.

Le soussigné déclare que toutes les indications faites dans la présente demande sont sincères et exactes.

_____, le _____ Signature: _____
Localité Date

À renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu
par courrier: Administration communale de Mamer • Service financier • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants.

Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.

En cas de divergence, seul le règlement communal du 27.11.2023 relatif à participation aux frais d'acquisition d'un titre de transport «InterRail» pour les jeunes âgés de 18 ans fait foi.

Réservé à l'administration

N° Pro Forma		N° Gescom		Montant alloué	
Article budgétaire: 3/441/648110/99001					